



Comité Technique de l'INRAE du 16 juillet 2020

Déclaration liminaire CGT-INRAE

Juillet 2020

cgt@inrae.fr - <https://inra.ferc-cgt.org/>

[Déclaration de Pascal Tillard au nom de la CGT-INRAE]

« Cette réunion du Comité Technique revêt une importance particulière pour moi car il s'agit sans doute de ma dernière participation à cette instance.

Beaucoup de français et sans doute beaucoup de collègues se sont interrogés sur « le jour d'après ». Certains espéraient un changement de fond de la politique du gouvernement. Force est de constater que le jour d'après n'est pas différent du jour d'avant. Le « nouveau » gouvernement ressemble comme deux gouttes d'eau au précédent, voire en pire. Et c'est une aggravation de la politique mortifère du gouvernement que vont subir nos concitoyens.

Un exemple suffit pour en faire la démonstration, les propositions gouvernementales issues du Ségur de la santé sont très en deçà des exigences formulées depuis des années par les grèves des personnels soignants et par la CGT. La crise liée au COVID19 a révélé l'étendue des dégâts sur notre système de santé d'une politique menée depuis au moins trois décennies, et, malgré ce constat apparemment partagé par tous, il n'y a pas de vrai changement de politique de santé. Le gouvernement s'est refusé à accepter les 300€ de hausse des rémunérations exigée par les personnels, n'en concédant que 183, et n'entend pas stopper les fermetures de lits.

La recherche et l'enseignement supérieur ne sont pas épargnés, la Loi de Programmation Pluriannuelle de la Recherche (LPPR) ne rompt pas avec la politique du « jour d'avant ».

Le 5 mars, les personnels dans leur grande majorité ont exprimé leur rejet de ce projet de loi. Depuis, et malgré le confinement, les prises de position contre la LPPR se multiplient. Toutes les instances nationales, Comité Technique ministériel, le Conseil supérieur de la fonction publique, le Conseil économique, social et environnemental, et même l'Académie des Sciences qui n'est pas connue pour des prises de position révolutionnaires, se sont exprimées contre la LPPR, excepté le Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche dont on sait dans quelles conditions il s'est tenu. Je ne résiste pas au plaisir de citer l'Académie des Sciences : *« L'Académie des sciences s'interroge sur la réelle capacité de mise en œuvre de cette ambition alors que l'effort budgétaire, modeste et étalé sur 10 ans, ne permettra certainement pas d'assumer ces nouvelles ambitions »...* *« En effet, l'inflation naturelle sur cette période de temps effacera une grande partie des sommes supplémentaires inscrites dans la loi. »...* *« L'Académie des sciences constate que, contrairement aux recommandations qu'elle avait formulées pour augmenter les crédits de base des laboratoires, le gouvernement n'a pas fait ce choix ».* Le comité d'éthique du CNRS, lui aussi juge sévèrement la LPPR dénonçant, je cite : *« La précarité programmée des personnels de la recherche, touchant notamment les femmes et les jeunes, n'est favorable ni à la recherche de base, qui nécessite le temps long, ni au travail dans une ambiance sereine, coopérative et productive. L'incitation à des activités contractuelles directes ou via des institutions, si elle peut aider à pallier le manque d'attractivité des métiers de la recherche et répondre à un objectif économique, génèrera une multiplication des liens d'intérêts qui pourrait exposer les chercheurs à des conflits d'intérêts ».*

Les prises de position anti LPPR ne cessent ainsi d'augmenter et une fois n'est pas coutume, c'est une liste à la Prévert que je vais énumérer. Commençons par l'assemblée des directeurs d'unité dont 64 DU de l'INRAE, la Commission permanente du Conseil national des universités, l'Institut Jean Pierre Bourgin, le conseil de centre INRAE NAP, l'URFM, l'URZF, l'U3PF, et ce n'est qu'un début ! **Toute la communauté scientifique refuse cette loi régressive**, toute, non, il existe trois personnes pour encenser la LPPR. Je vais donc les nommer. A commencer par vous Monsieur Mauguin puis votre alter ego du CNRS Monsieur Petit et Monsieur Eddi du CIRAD.

- **Comment pouvez-vous défendre le contrat dit CDI de mission scientifique qui n'est en réalité qu'un CDD déguisé ?** Sa mise en place participera d'une précarisation générale de la recherche, touchant aussi bien les techniciens, les ingénieurs que les scientifiques.
- **Comment pouvez-vous défendre les tenures tracks** qui comme le contrat de mission n'ont que pour objectif de précariser plus encore les futurs chercheurs et de supprimer à terme le corps des CR et les Maîtres de Conférences des Universités comme corps de personnels titulaires pour ne garder que des DR ?

- Alors que tout le monde reconnaît le besoin en financement récurrent des unités, comment pouvez-vous justifier l'augmentation du budget de l'ANR à hauteur d'un milliard par an et, pire encore, que le gouvernement laisse entendre que des financements pérennes des EPST pourraient être transférés à l'ANR ?

Lors d'un Conseil Scientifique National automnal auquel je participais, vous nous aviez fait un compte rendu des recommandations formulées par le groupe de travail dont vous étiez le rapporteur. Constatez avec moi que vous n'avez pas été entendu !

- La LPPR généraliserait la précarité, les futurs collègues qui seront recrutés sur contrat de mission et qui vont enchaîner ces contrats feront toute leur carrière avec ZERO avancement.
- Il n'y n'aurait pas d'augmentation de la dotation de base des laboratoires.
- Il n'y aurait pas d'augmentation du nombre d'agents statutaires.
- Il n'y aurait pas d'augmentation significative des rémunérations, alors que vous savez que c'est ce qu'attendent nos collègues, tant chercheurs comme ITA

Tout ce que vous aviez envisagé ne serait donc pas pris en compte.

Pour certains et sans doute pour vous, la LPPR ce serait mieux que rien. Mais il n'y aura rien ou presque rien.

A la CGT, nous ne sommes pas des marchands de tapis, nous ne négocierons jamais le poids de nos chaînes !

Pardon, il y aura une opération de communication, le gouvernement dans son extrême bonté indique qu'il n'y aurait plus de recrutement de CR inférieur à deux fois le SMIC. Mais les CR recrutés ont, en plus de leur thèse, effectué un ou deux post doc, et la titularisation implique une reconstitution de carrière qui les amène le plus souvent au-dessus du premier échelon. Quel est le nombre de CR actuellement concernés par cette mesure, quasiment personne !

La loi de programmation de la recherche de 1982, sans être parfaite, s'inscrivait dans un cadre de développement du service public de la recherche avec la titularisation des personnels de la recherche, la fin des hors statuts, la création des EPST... Ce qu'on veut nous imposer aujourd'hui, c'est tout autre chose. **Il s'agit d'en finir avec le service public en multipliant les hors statuts, en réduisant drastiquement le nombre de fonctionnaires, en persistant dans la recherche par projet dont la crise sanitaire a montré ses limites. Plus grave, le financement promis par la LPPR couvrira uniquement le Glissement Vieillesse Technologie et l'inflation pour les 10 ans à venir comme le rappelle l'académie des sciences**, encore une belle opération de COM.

Il n'y a rien à gagner mais tout à perdre avec la LPPR, nous proposerons une motion en ce sens.

J'ai été recruté en octobre 1981 alors que se préparait la loi de programmation de la recherche, je peux témoigner qu'il y avait un enthousiasme certes mesuré mais comme je l'ai déjà dit avec des avancées importantes pour les personnels. Un des débats de l'époque était le suivant : comment la recherche peut-elle participer au développement de l'emploi ? La seule question qui préoccupe nos collègues scientifiques aujourd'hui est : comment je vais survivre scientifiquement, où et combien d'argent je vais avoir pour remplir mes missions ?

Je vais quitter l'INRAE le 1^{er} octobre 2020 alors que s'annonce une loi de programmation aux antipodes de 1982.

Je mesure aujourd'hui la régression, le déclin de la recherche publique. Je sais aussi que les personnels ont leur avenir en main en se mobilisant, en luttant pour enrayer toutes ces mesures néfastes, je fais confiance à mon syndicat, la CGT, à mes camarades, pour continuer à défendre les personnels et le service public de la recherche. Je garde intacte, comme il y a 38 ans, la volonté de me battre pour améliorer le quotidien mais aussi l'impérieuse obligation de changer de logiciel économique, de transformer cette société. D'autres combats m'attendent, j'y trouverai ma place. ».

Bulletin d'adhésion à retourner à la CGT-INRAE

Porte de Saint-Cyr, RD 10, 78210 Saint-Cyr l'Ecole ou cgt@inrae.fr



Centre INRAE :
 Qualité (M. ou Mme) : NOM :
 Prénom : Date de naissance :
 Corps : Grade :
 E-mail :